

15/01/2026

Dossier

Nom de la personne

Identification de la personne

Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale

35022 MIDDELKERKE 10 AFD/WESTENDE/

Identification et droits éventuels du ou des propriétaires

Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)

Biens associés : Superficie totale 0.0 - Situation le : 17/03/2025

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenances en m3	Année de la fin de construction	Code	Revenu cadastral
1 - Oorlogsinvalidenlaan 32 (A3/B/)		A	0001Z51P0012	ENTITÉ PRIV. #	---	---	1966	2F	664

Annexes**1 - Division cadastrale : 35022 - MIDDELKERKE 10 AFD/WESTENDE/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0001Z51P0012****Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 35011 - MIDDELKERKE

Ordre des composantes de la parcelle : 01

Information sur le Bâti

Nombre de salles de bains : 1

Numéro de bloc :

Chauffage central : Oui

Code et description indice de la construction : 111 - Entité d'habitation - Avec ascenseur

Code et description qualité de la construction : N - Normale

Code et description type de construction (nombre de façades) : ---

Code et description nature cadastrale du PUR : 220 - ENTITÉ PRIV. #

Code détail partie privative : AP03

Nombre de logements : 1

Nombre de pièces habitables : 3

Numéro de PUR : AC62.JR10.XH

Superficie utile : 57

Information sur l'Adresse

Code postal : 8430

Code et description commune administrative (INS) : 35011 - MIDDELKERKE

Numéro de police pour le tri : 32

Timestamp version début situation adresse : 2001-11-09

Date de début situation adresse : 2001-01-01

Information sur la Situation Patrimoniale

Inscription article précédente : 3502213864000000000001

Régistration article : 3502214511000000000002

Timestamp version début situation patrimoniale : 2007-10-24

Date fiscale de début de la situation patrimoniale : 2007-10-10

Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2007

Date juridique de début de la situation patrimoniale : 2007-10-10

Cette copie de renseignements cadastraux est autorisée par l'Administration de la Documentation Patrimoniale qui les fournit sur base des données connues et incorporées dans sa documentation,

www.e-notariat.be